



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-POS-240

Déposé le : 28 février 2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Faciliter la poursuite des études pour les étudiant-e-s avec statut de réfugié et leur accès aux Hautes écoles**

Texte déposé

L'actualité internationale met en lumière la situation des requérants d'asile et des réfugiés et de l'aide qui doit leur être apportée. Aujourd'hui, notre pays accueille déjà de nombreux migrants dont une partie obtient un statut durable de résident. Des résidents à qui il s'agit de permettre de s'intégrer et de leur donner les moyens de vivre de manière autonome. Certains de ces réfugiés ont un diplôme universitaire ou étudiaient dans leurs pays d'origine. Or, confrontés à des obstacles administratifs et linguistiques souvent insurmontables, ils n'ont que très rarement accès aux hautes écoles de Suisse, en particulier lorsqu'il s'agit de terminer un cursus. Les nombreuses exigences à remplir avant de pouvoir intégrer une haute école les empêchent d'accéder ou de poursuivre une formation pourtant nécessaire à leur intégration. En effet, rares sont les réfugié-e-s qui disposent immédiatement des preuves nécessaires à leur admission (p.ex. l'original d'un diplôme) ou qui parviennent à démontrer l'équivalence de leur diplôme ou maturité. Ils peinent aussi à atteindre le niveau linguistique requis, les cours de langues adéquats pouvant être chers et peu accessibles. L'examen complémentaire des hautes écoles suisses (ECU) reste peu adapté à leurs besoins dans la mesure où ils doivent, dans des conditions déjà difficiles, maîtriser un nombre de connaissances sans pertinence pour la poursuite de leurs études.

Les projets d'accompagnement des réfugiés initiés dans les universités de Genève (Programme „Horizons académiques“), de l'ETHZ et de Bâle attestent d'un besoin. L'Université de Lausanne a déjà traité quelques situations au cas par cas. Des mesures sont possibles pour renforcer l'accès des réfugiés aux hautes écoles. A cette fin, il faut à la fois développer un programme de mise à niveau linguistique spécifique aux hautes écoles et un accompagnement, par exemple par mentorat.

La possibilité de commencer ou de terminer des études et donc d'obtenir un titre reconnu permet ensuite plus facilement de s'intégrer et de vivre de manière autonome. La société a donc tout à gagner à prendre des mesures dans ce sens.

Les soussigné-e-s demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier les mesures nécessaires permettant d'étoffer les possibilités existant à l'UNIL et de l'élargir aux autres hautes écoles vaudoises avec l'objectif de proposer un programme d'accompagnement permettant aux réfugié-e-s de commencer ou de continuer une formation.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

X

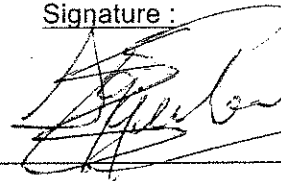
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Julien Eggenberger

Signature :



**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire 	Clivaz Philippe 	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille 	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle 
Ballif Laurent 	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues 
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte 	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre 	Guignard Pierre
Butera Sonya 	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie 
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto 	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica 
Cherbuin Amélie 	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline 	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette 	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude 
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Randin Philippe 	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves 	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip 
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent 	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre 	Züger Eric